



Délibération n° 2005-10-HPV-14

Contrat d'Agglomération - Opération de Relogement de l'Usine (zone de Pahin - Tournefeuille) : Engagement du concours de maîtrise d'oeuvre

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre à neuf heures, sous la Présidence de Monsieur Bernard SICARD, 1^{er} Vice-Président, le Conseil de Communauté s'est réuni Salle du Sénéchal à Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	69
Présents :	60
Procurations :	06
Date de convocation :	6 octobre 2005

Présents

	Titulaire	Suppléant
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	
Balma	M. Stéphane COPPEY M. Alain FILLOLA	
Beauzelle	M. Jacques BERGER	
Blagnac	M. Christian BERGON M. Bernard KELLER	
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	
Colomiers	M. Louis GERMAIN M. Pierre SEUBE M. Bernard SICARD	
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Philippe RIPOCHE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Pierre PUJOL	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA	M. René GUILLOT
Saint-Alban		M. Gérard BELLANTI
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO M. Christian SEMPÉ	
Seilh	M. Lucien VILLEBASSE	M. Christian PAUL
Toulouse	Mme Marie-Ange ALET-RICARD M. Roger ATSARIAS Mme Monique BARBIER Mme Florence BAUDIS M. Jean-Jacques BOLZAN M. René BOUSCATEL M. Bernard BOUSQUET Mme Marie-Thérèse CARSALADE M. François CHOLLET Mme Michèle CLAUX M. Laurent CUZACQ Mme Danièle DAMIN	

	Mme Marie DEQUÉ Mme Christine DE VEYRAC Mme Françoise DE VEYRINAS M. Serge DIDIER M. Jean DIEBOLD Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Philippe DUFETELLE Mme Colette DURAND-ADER M. Georges ESTIBAL M. Louis GAUBERT Mme Annette LAIGNEAU M. Jean-Michel LATTES M. Jean-Pierre LLORET Mme Brigitte MICOULEAU M. Jacques MONTAGUT M. Jean-Luc MOUDENC M. Gérard NAON M. Christian RAOUST M. Christian RAYNAL
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS M. Bernard MARUEJOULS M. Claude RAYNAL
L'Union	M. Gilbert ANATOLE M. Georges BEYNEY
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaire	Pouvoir à
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Claude RAYNAL
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Colomiers	M. Guy LAURENT	M. Louis GERMAIN
Toulouse	Mme Jacqueline BAYLÉ M. Philippe DOUSTE-BLAZY M. Jean-Claude PAIX	Mme Brigitte MICOULEAU M. François CHOLLET M. Roger ASTARIAS

Délégués titulaires excusés (et non représentés)

Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Pibrac	M. Robert BON



Délibération n° 2005-10-HPV-14

Contrat d'Agglomération - Opération de Relogement de l'Usine (zone de Pahin - Tournefeuille) : Engagement du concours de maîtrise d'oeuvre

Exposé

Dans le Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse est inscrit la construction d'un lieu de création des arts de la rue, dans la continuité de l'expérience menée depuis plusieurs années par L'Usine.

Cette nouvelle « Usine » aura à mener des actions de soutien à la création, de fabrique, d'aide à la production et à la diffusion, de formation, de médiation et de sensibilisation des publics.

Gérée par un collectif d'associations, l'Usine sera à la fois un lieu de résidence permanente pour certaines compagnies (Le Phun, La Machine, Thérèse N'Thérèse, Les P'tites d'en face, Color y Calor, La Rouquine du Premier), un lieu de fabrication de décors, costumes et accessoires, un lieu d'accueil de compagnies en résidences, de création, un lieu de production administrative de spectacles, coproduction de projets artistiques, de soutien à la diffusion et de formation professionnelle.

L'aménagement à réaliser pour le relogement de l'Usine sera situé à Tournefeuille dans la ZAC de Pahin.

De type industriel il comprendra :

- des locaux ou aménagements mutualisés.
- des locaux spécifiques aux compagnies implantées

Un Comité de Pilotage composé du Grand Toulouse, de l'Etat représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Département, de la Région et du collectif d'associations assure le suivi de l'opération

Le programme prévisionnel de construction en cours de finalisation présente une surface de bâtiments de 4 500 m² pour les bâtiments et de 1 350 m² pour les espaces extérieurs.

Le coût global de l'opération est fixé à 3 000 000 € HT, coût d'objectif inscrit au contrat d'agglomération.

Vu le montant estimé des travaux et leur complexité, vu la date impérative de relogement de l'association au 1^{er} janvier 2008, il convient d'engager dès maintenant une procédure de concours de maîtres d'œuvre en vue de la désignation de l'équipe qui sera chargée de la conception et du suivi de la réalisation de cette opération, en application de l'article 74.II du Code des Marchés Publics.

Cette équipe devra comprendre au minimum un architecte, mandataire, un bureau d'études techniques et un économiste de la construction. Sa prestation comprendra une mission de base dans le domaine bâtiment, au sens de la loi MOP, complétée d'une mission Système de Sécurité Incendie.

Il convient donc de désigner les membres du jury de concours, de fixer le montant de l'indemnisation des candidats et d'engager la procédure de consultation sur la base de l'étude de programmation établie par la SCET, programmiste, approuvée par le Comité de Pilotage

L'objectif est le relogement de l'association au 1^{er} janvier 2008.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu les articles 22 et 25 du Code des Marchés Publics,

Vu les articles L 2121-21 et L 2121.22 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau du 30 septembre 2005

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'engager la procédure de concours restreint sur esquisse pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de relogement de l'Usine, lieu de création des Arts de la rue, dans la ZAC de Pahin à Tournefeuille. Le coût d'objectif de l'opération inscrit au contrat d'agglomération est fixé à 3 millions d'euros HT.

Article 2

De désigner le jury qui aura pour mission d'examiner les candidatures puis d'évaluer les prestations des candidats, qui sera composé, en application de l'article 25 - alinéa 5 - du Code des Marchés Publics :

- Des membres de la commission d'appel d'offres élus spécialement pour ce jury:

Membres titulaires :

- Madame Marie DEQUE
- Madame Danielle BUYS
- Madame Jacques BERGER
- Monsieur Claude MERONO
- Monsieur Georges ESTIBAL

Membres suppléants :

- Monsieur Grégoire CARNEIRO
- Madame Marie Thérèse CARSALADE
- Madame Marie Ange ALET RICARD
- Madame Colette DURAND ADER
- Monsieur Louis GERMAIN
- De Monsieur le Directeur Régional des Affaires culturelles, ou de son représentant
- De Monsieur le Président du Conseil Régional ou de son représentant
- De Monsieur le Président du Conseil Général ou de son représentant
- D'un représentant du collectif d'associations de l'Usine
- De cinq représentants des maîtres d'œuvre, qui seront nommés par la personne responsable du marché.

Article 3

Monsieur le Receveur des Finances de Toulouse Municipale et Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence et de la Consommation, seront invités à participer aux séances du jury avec voix consultative.

Article 4

De fixer le montant des indemnités à répartir entre les trois candidats admis à étudier un projet et à présenter une offre dans le cadre du concours à 30 000 € HT.

Article 5

Le financement de cette opération figurera au bilan prévisionnel de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à venir et sera assuré à l'aide des crédits inscrits à cet effet au budget de l'année 2005, et suivants.

Article 6

D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à cet effet.

Résultat du vote :

- Pour : 66
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 21 octobre 2005

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe DOUSTE-BLAZY